

## **LE FONDS ÉTUDIANT SOLIDARITÉ TRAVAIL DU QUÉBEC UN PROGRAMME D'EMBAUCHE À VOTRE PORTÉE**

**Beaupré, le 2 février 2010** - Les Fonds locaux de solidarité FTQ, en partenariat avec la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ont lancé, le 18 janvier dernier, l'édition 2010 du « *Fonds étudiant solidarité travail du Québec* ».

Ce fonds permet aux employeurs des petites et moyennes entreprises d'embaucher des étudiants et étudiantes durant la période estivale et d'obtenir une contribution financière égale à 90 % du salaire brut. Les entreprises admissibles doivent avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 M \$ et œuvrer dans les secteurs primaire, tertiaire et manufacturier, incluant le tourisme.

Le Centre local de développement (CLD) de la Côte-de-Beaupré dispose des brochures explicatives du programme. Tout employeur désirant adresser une demande d'embauche peut contacter M. Gilles Gagné, commissaire au développement économique, au 418 827-5256 poste 202 ou par courriel: [gilles.gagne@cldcdb.net](mailto:gilles.gagne@cldcdb.net)

La date limite pour présenter une demande est fixée au 15 mars 2010. Les emplois doivent avoir lieu entre le 1<sup>e</sup> mai et le 31 août 2010.

-30-

**Source et renseignements :** M. Gilles Gagné  
Commissaire au développement économique  
Tél.: 418 827-5256 poste 202